

RÉFÉRENTIEL DU DIPLÔME

I - CONTEXTE PROFESSIONNEL :

I.1 - Domaine d'intervention :

Le titulaire de la spécialité *Marbrier du bâtiment et de la décoration* de certificat d'aptitude professionnelle est un ouvrier professionnel qualifié qui exerce son métier dans les entreprises du bâtiment ou d'agencement, dans les carrières et matériaux et dans le domaine du funéraire.

Dans la décoration du bâtiment, il fabrique, pose, restaure des ouvrages variés : revêtement de façades, éléments d'agencement et de décoration intérieure et extérieure, ornementation, éléments d'escaliers, ...

Il peut également intervenir dans le domaine du funéraire.

Il intervient sur des matériaux naturels, composites, céramiques qu'il travaille à l'aide de machines (traditionnelles et numériques) et manuellement.

I.2 - Secteur d'activité économique :

Le secteur d'activité économique regroupe des entreprises dans les domaines suivants :

- l'extraction de la pierre
- le travail de la pierre
- la marbrerie funéraire
- le monument historique

Les entreprises de ce secteur sont majoritairement de petites entreprises, bien que l'on trouve des entreprises de toutes tailles voire d'envergure nationale. On évalue le nombre d'entreprises du secteur à 20 000 en France.

L'activité se situe dans l'exécution de travaux neufs mais aussi dans le cadre d'opérations de rénovation ou de restauration selon l'évolution des marchés du secteur ; dans certains cas cela comprend des travaux de démolition réalisés sous le contrôle de la hiérarchie.

La variété de l'activité est également due à la diversité des pierres utilisées, le sol français recelant plusieurs centaines de pierres différentes : calcaires, marbrières, granits, grès, ...

I.3 - Place dans l'organisation de l'entreprise et conditions d'exercice de l'emploi :

Le marbrier du bâtiment et de la décoration travaille sous les ordres de sa hiérarchie avec d'autres intervenants dans l'acte de construire.

Les activités du marbrier s'exercent sur chantier en plein air mais aussi dans des locaux clos et couverts.

Le titulaire de la spécialité *Marbrier du bâtiment et de la décoration* de certificat d'aptitude professionnelle peut être en relation à l'atelier et sur le chantier avec :

- des représentants des autres corps d'état et des fournisseurs,
- des représentants des clients et du maître d'œuvre (architectes, décorateurs, contrôleurs techniques).

L'exercice de l'activité exige un certain niveau d'autonomie mais aussi le sens du travail en équipe.

Les chantiers sont de plus en plus mécanisés, le déplacement des blocs de pierre, des tranches, des produits finis ou semi-ouvrés faisant appel à des engins de levage et de manutention.

L'activité est exercée en toutes circonstances dans le cadre du respect des règles professionnelles relatives à la mise en œuvre des matériaux (DTU – Normes – Avis techniques) mais aussi des règles de sécurité (conduite en sécurité d'engin élévateur, travail en hauteur, port des équipements individuels de protection, ...) et plus globalement de la protection collective sur les chantiers.

Les impératifs de qualité contraignent à une obligation permanente du contrôle de son travail.

Dans certains cas, les locaux dans lesquels il doit intervenir continuent d'être occupés pendant les travaux.

Enfin, l'activité implique des déplacements liés aux chantiers selon un rythme variant avec l'importance de ceux-ci et l'organisation de l'entreprise.

II - CHAMPS D'ACTIVITE :

Le titulaire de la spécialité *Marbrier du bâtiment et de la décoration* de certificat d'aptitude professionnelle participe à la fonction réalisation. Il travaille selon les instructions de son supérieur hiérarchique en respectant la définition et les prescriptions de l'ouvrage à réaliser.

Il est en contact avec les entreprises du bâtiment, les architectes, etc. Ses activités sont multiples. Parmi les plus importantes, on compte le façonnage, la taille, le débit, la pose, le ravalement, la gravure, l'ornement, le dallage, le revêtement.

Il peut intervenir dans toutes les phases de travail, de la tranche à la pose, en passant par la transformation. Il doit tirer le meilleur parti d'une tranche de pierre pour réaliser des éléments tels que :

- dans la construction proprement dite : parois, encadrement de portes et fenêtres, ...
- dans la décoration d'intérieur et d'extérieur : parements de façade, corniches, cuisines, cheminées, revêtements d'ouvrages du bâtiment, décoration, ...
- dans le mobilier d'extérieur, dont celui pour l'aménagement urbain
- dans l'activité funéraire, principalement des monuments, de l'ornementation, de la gravure et plus largement dans l'art.

Les traditions locales de construction conduisent également à la mise en œuvre fréquente de certains matériaux sur des ouvrages ou selon des méthodes spécifiques, en fonction de la nature des pierres utilisées. Les évolutions technologiques font apparaître de nouveaux produits et de nouveaux systèmes de fabrication et de mise en œuvre.

Les activités principales sont :

en atelier :

- tracer des épures, des croquis d'éléments d'ouvrages simples,
- débiter, assembler, polir, réaliser les finitions,
- conduire des machines et équipements, en assurer l'entretien élémentaire et la maintenance de premier niveau.

sur chantier :

- réaliser des travaux de restauration d'ouvrage,
- réaliser la pose des éléments d'ouvrages préparés en atelier

Les matériaux utilisés sont sous forme de :

- blocs
- tranches
- produits semi-ouvrés

III - CLASSIFICATION DU DIPLOME ET NIVEAU DE QUALIFICATION :

Ce diplôme se situe au niveau V de la nomenclature interministérielle des niveaux de formation.

Le titulaire de la spécialité *Marbrier du bâtiment et de la décoration* de certificat d'aptitude professionnelle est un ouvrier professionnel niveau II (OP2), relevant des conventions collectives des ouvriers du bâtiment.

IV - PERSPECTIVES D'EVOLUTION

Le titulaire de la spécialité *Marbrier du bâtiment et de la décoration* peut poursuivre une formation professionnelle en suivant une préparation à :

- un CAP *Tailleur de pierre*
- un Brevet Professionnel *Métiers de la Pierre*
- un Baccalauréat Professionnel
- un Brevet des métiers d'art
-

Au cours de sa carrière, ses compétences peuvent lui permettre d'évoluer vers des responsabilités accrues ou une spécialisation.

GLOSSAIRE

APD : Avant-projet détaillé
AMA / Artisanat et métiers d'art
APS : Avant-projet sommaire
CACES : Certificats d'aptitude à la conduite d'engins en sécurité
CARSAT : Caisse d'assurance Retraite et de la Santé Au Travail
CCAP : Cahier des clauses administratives particulières
CCTP : Cahier des clauses techniques particulières
CD REEF : version sur disque compact du « Recueil des éléments utiles à l'établissement et à l'exécution des projets et marchés de bâtiments en France »
CHSCT : Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail
CPT : Cahier des prescriptions techniques
CSTB : Centre scientifique et technique du bâtiment
DAO : Dessin assisté par ordinateur
DCE : Dossier de consultation des entreprises
DDT ou DDTM : Direction Départementale des Territoires (et de la Mer)
DICT : Déclaration d'intention de commencement de travaux
DIUO : Document d'intervention ultérieure sur l'ouvrage
DOE : Dossier des ouvrages exécutés
DQE : Devis quantitatif et estimatif
DTU : Document technique unifié
EDR : Élément de remplissage
EP : Eaux pluviales
EPI : Équipement de protection individuelle
ERP : Établissement recevant du public
FAO : Fabrication assistée par ordinateur
FDS : Fiches de données de sécurité
FDES : Fiches de données environnementales et de sécurité
IGH : Immeuble de grande hauteur
INRS : Institut national de recherche et de sécurité
IPS : Instructions permanentes de sécurité
NGF : Nivellement général de la France
OPPBT : Office pour la prévention dans le bâtiment et les travaux publics
PAE : Plan d'assurance environnement
PAQ : Plan d'assurance qualité
PERT : Système d'élaboration de plannings (Program evaluation and review technic)
PGC SPS : Plan général de coordination, de sécurité, de protection et de santé
PPSPS : Plan particulier de sécurité et de protection de la santé
PRAP : Prévention des risques liés à l'activité physique
PSE : Prévention Santé Environnement
SAV : Service après-vente
SST : Sauveteur secouriste du travail
SGH : Système Global Harmonisé
TMS : troubles musculosquelettiques
UPEC : Indices de performance des sols et revêtements de sols (usure, poinçonnement, tenue à l'eau, tenue aux agents chimiques)
VMC : Ventilation mécanique contrôlée